## E - LE CANADA ET LE CTBT

## E1. Que fait actuellement le Canada pour promouvoir la mise en oeuvre du CTBT?

Le Canada prépare actuellement une loi nationale d'application qui criminalisera le déclenchement d'explosions nucléaires, ainsi que la complicité dans ce domaine; cette loi imposera l'obligation à l'industrie canadienne de faire rapport des très grosses explosions d'origine chimique; elle établira les mandats respectifs du ministère des Affaires étrangères et Commerce international, de Ressources naturelles Canada et de Santé Canada. L'adoption de cette loi permettra au Canada de ratifier le Traité. Nous achevons l'installation de nos stations de surveillance, de nos laboratoires et du Centre national de données, et nous avons établi un système de liaison avec les sociétés, les provinces et les territoires canadiens en ce qui concerne la présentation de rapports sur les explosions d'origine chimique.

Sur le plan international, nous continuons à jouer un rôle prépondérant au sein de l'Organisation du CTBT. Nous apportons notre aide à l'établissement du Contrôle international des émissions dans les autres pays, et à la mise au point d'un système efficace d'inspection sur place. Nous avons pris l'initiative de convoquer une réunion pour examiner les dispositions d'entrée en vigueur du Traité, ainsi que le prévoit l'article XIV. Nous sommes en train de déterminer les possibilités de marchés pour l'industrie canadienne qu'offrent le SSI et l'Infrastructure de télécommunications mondiales.